AVERTISSEMENTS AGRICOLES

3N20NOV80-72268

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F.

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

*Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex*
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

~~BULLETIN N° 167 du 17 NOVEMBRE 1980~~

Numéro d'inscription à la C. P. P. A. P. : 525 AD

DIRECTEUR-GÉRANT : J. THIAULT.

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Des observations récentes ont permis de noter une présence faible de pucerons vecteurs de cette maladie.

Les conditions climatiques froides que nous avons connues depuis le début du mois de Novembre n'ont pas permis de nouvelles contaminations.

Les risques d'infestation demeurent faibles.

Il est inutile d'intervenir dans la plupart des situations.

PYRALE DU MAIS

Ce ravageur cause des dégâts depuis de nombreuses années dans le département de l'Allier où il est bien installé.

Un foyer a été observé cette année dans les départements de la Corrèze (région d'EYBURIE) et de la Creuse (région de BOUSSAC).

Des dégâts notables ont été constatés dans la Haute-Vienne (région de BELLAC)..

Dans le Puy-de-Dôme, on note une recrudescence des attaques ainsi qu'une extension des zones touchées vers le Sud de la Limagne.

Dans cette région de nombreux comptages ont été effectués cet automne, en collaboration avec les Ets. MAICENTRE. Ils avaient pour but de déterminer le niveau d'infestation des chenilles dans les cannes, lequel s'avère important dans plusieurs communes.

Une carte sera établie en fonction des résultats obtenus définissant les zones de traitement pour 1981. Elle paraîtra dans un bulletin vers la fin du mois d'Avril.

Afin de réduire les populations de chenilles, il est vivement conseillé d'effectuer un broyage correct des résidus de récolte suivi d'un labour profond quelle que soit la culture suivante envisagée (même dans le cas d'attaques faibles).

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION
PHYTOSANITAIRE

A. FARGEIX.

P 78